



Centre Communal d'Action Sociale d'ECKBOLSHEIM

Département du Bas-Rhin

Extrait du registre des délibérations
Séance du mardi 14 mars 2023

Membres en fonction : 13

Sous la présidence de Monsieur
Guy SPEHNER, Vice-Président du C.C.A.S

Membres présents : 10

M. G. SPEHNER, Mme C. TRAUTMANN, Mme G. MAUCLAIRE,
Mme B. PAULUS, M. G. LANZ, Mme C. SCHIRRER, Mme B.
VOGT, Mme M. MATTHISS, M. H. STORTZ et M. M. COSSET.

Membres absents : 3

M A. LOBSTEIN, M. Y. BLOCH et Mme V. LESSINGER.

Point 3 – Compte administratif et compte de gestion 2022

I) Le compte administratif – Résultats

Le compte administratif de l'exercice 2022 fait apparaître les résultats suivants :

- 1 032.82 €

Exécution budgétaire 2022 :

		FONCTIONNEMENT
DEPENSES	Autorisations budgétaires	25 918.13
	Mandats émis	22 347.82
RECETTES	Autorisations budgétaires	25 918.13
	Titres émis	21 315.00
RESULTAT 2022		- 1 032.82



Globalement, les taux bruts de réalisation des dépenses et des recettes sont de :

86.22 % en dépenses de fonctionnement

107.20 % en recettes de fonctionnement

Le résultat de clôture s'élève à : + 5 435.31 € après intégration du résultat antérieur reporté de 6 468.13 €.

II) Analyse et commentaires

En 2022, et par rapport à 2021, le montant de réalisation des dépenses de fonctionnement augmente de + 3.05 %, et les recettes également de + 15.07 %.

a) Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement enregistrent une augmentation par rapport à l'année précédente. (+ 662.18 €).

Certains comptes sont en à la hausse et d'autres à la baisse.

Le compte alimentation 60623, pour les ateliers culinaires a augmenté de + 1 331.61 euros.

Ceci s'explique par une augmentation du nombre des ateliers culinaires et pique-nique mais aussi par la hausse des prix des denrées alimentaires ;

On constate une baisse de **- 67.43 €** au total pour les articles « **60628 « achat de fournitures non stockées »** et **60632 « fournitures de petit équipement »** ou sont enregistrés les dépenses pour l'achat d'arrangement et fournitures pour atelier floral et décorations de Noël, ainsi que l'achat d'un wok et de brumisateurs en 2022 ;

Le montant des « **contrats de prestations de services »** **article 611**, indique une baisse de **- 36.48 % soit (- 2 073.50 €)**, liée en partie à la réalisation du « portrait social du CCAS d'Eckbolsheim » en 2021 pour 2000 € ;

Sur ce même compte, on enregistre également **une diminution des repas distribués par l'association Abrapa (- 421 €)** ; facturation 2022 : 3 263 € contre 3 684 € en 2021 ;

Par contre, contrairement à 2021 on comptabilise une dépense d'un intervenant extérieur d'un montant de 347.50 € (sculpture), mais aucun montant facturé pour la gym douce en 2022 (sera régularisé en 2023) ;

Le compte **6182 « documentation générale et technique »** pour l'abonnement à l'UNCCAS n'augmente que très légèrement, **+ 2.17 €** ;

Ensuite, on constate une diminution de **- 210 € à l'article 6188** pour les entrées liées aux visites ;

En effet, la visite de la cathédrale de Strasbourg effectuée en 2022 a été payée sur l'exercice 2023 ; (en 2021 chemin des cimes) ;

Il en sera de même, pour compte **6281 « concours divers »** pour la cotisation annuelle à la banque alimentaire ; paiement 2022 sur 2023 (décalage facture) ;

Le compte **6257 « réceptions »**, **augmente de + 3 762.37 €** du fait de l'annulation du repas des aînés et du thé dansant en 2021 mais également à la hausse du prix des menus qui est passé de 20.50 € TTC par personne en 2020, à 31 € en 2022.

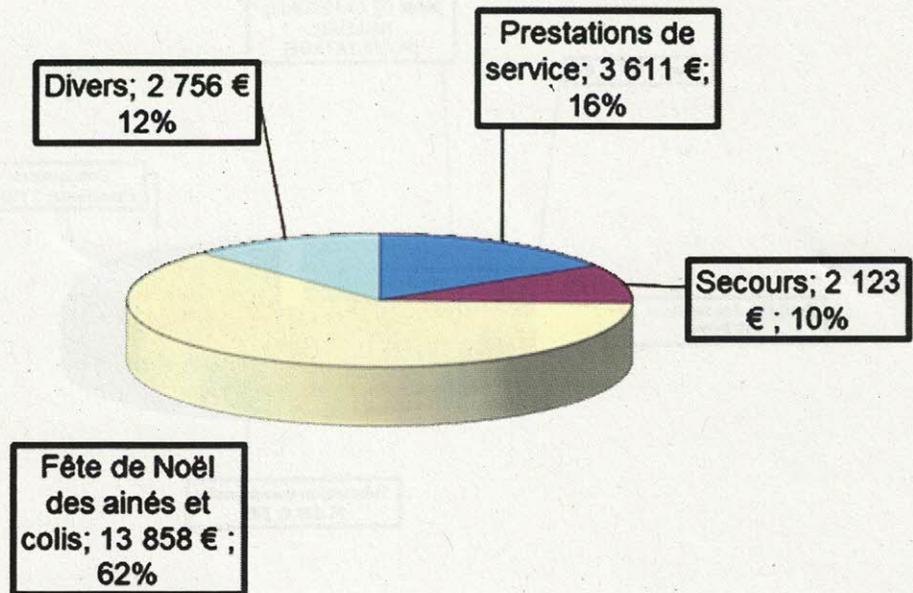
Toujours sur ce compte, la dépense pour les colis comptabilisée sur 2022, a été d'un montant de 6 600 € pour 300 colis (1 facture en complément de 25 colis à 550 € sera payée sur 2023) contre 8 654 € pour 440 colis en 2021 (nombre de colis plus importants en 2021 en raison de l'annulation de certaines manifestations) ; Le prix du colis est passé de 20 à 22 euros TTC.

On enregistre des dépenses sur le compte « 6518 » d'une part, pour les droits d'auteurs lié à la diffusion de musique de 124.67 €, mais aussi une dépense de 331.20 € pour l'accès à la dématérialisation des actes administratifs du CCAS (délibérations et arrêtés) ;

Au total, les **aides versées en 2022** ont été de **2 122.69 €** contre 4 461.50 € en 2021 (**- 2 338.81 €**), dont 206 € pour la banque alimentaire (555 € en 2021) ; (décalage facturation 2^{ème} semestre sur 2023) ;

Le graphique suivant illustre la répartition des dépenses du CCAS en 2022.

Dépenses réalisées 2022 CCAS



Pour mémoire 2021 :

Divers : 7 % ; (1 444 €)

Prestations de services : 26 % ; (5 684 €)

Fêtes de Noël et colis : 46 % ; (10 096 €)

Secours : 21 % ; (4 462 €)

b) Les recettes

Le taux de réalisation des recettes réelles en 2022 est de 107.20 %, après déduction de l'excédent reporté, ce dernier représentant 25 % des inscriptions budgétaires.

Les recettes augmentent de + 15.07 % soit + 2 792 €.

Ceci résulte d'une part de :

La subvention communale qui est passée de 13 500 € en 2021 à 16 000 € en 2022 (+ 2 500 €) ;

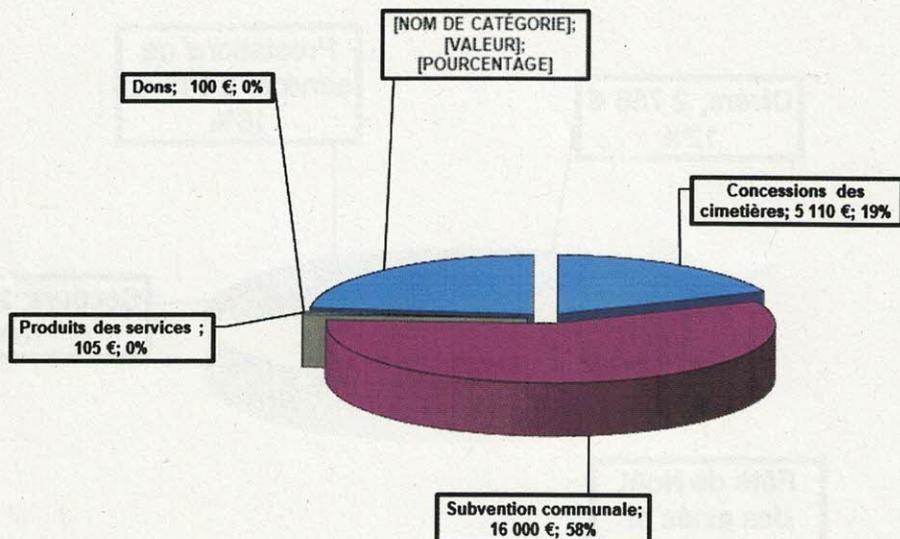
D'une légère hausse de 237 € concernant les produits pour les concessions ;

On enregistre en 2022, une recette liée à la vente de tickets pour le thé dansant pour 105 €, contrairement à 2021 où il n'y en a pas eu, en raison de l'annulation de celui-ci ;

La recette pour des dons est de 100 € en 2022 (150 € en 2021) soit - 50 € ;

Le graphique suivant illustre la répartition des recettes du CCAS en 2022.

Recettes réalisées 2022 CCAS



Pour mémoire 2021 :

Dons : 1 % ; (50 €)
 Produits des services : 0 % ; (0 €)
 Concessions des cimetières : 17 % ; (4 873 €)
 Subvention communale : 48 % ; (13 500 €)
 Résultat de fonctionnement 34 % ; (9 631€)

III) Le compte de gestion

Etabli par le receveur municipal, le compte de gestion retrace les flux de recettes et de dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice écoulé.

Ces résultats concordent avec ceux du compte administratif.

	Résultat de clôture 2021	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
FONCTIONNEMENT	6 468.13	- 1 032.82	5 435.31
TOTAL	6 468.13	- 1 032.82	5 435.31

IV) Non affectation du résultat de fonctionnement au BP 2023

Le budget du CCAS ne comprenant pas de section d'investissement, il n'y a pas lieu d'affecter le résultat issu de l'exécution de l'exercice échu. Par conséquent, l'excédent reporté cumulé (5 435.31 €) sera reporté dans la même section au budget primitif 2023.

 Compte tenu de ce qui précède,
 Je demande au Conseil de bien vouloir :

- approuver le compte administratif 2022
- approuver le compte de gestion 2022 et constater sa concordance avec le compte administratif ;

- acter la non affectation du résultat annuel et opter pour son report en section de fonctionnement.

En annexe :

- Extrait du compte de gestion 2022
- Compte administratif 2022 (maquette)

Le conseil adopte à l'unanimité l'ensemble des points demandés.



Pour extrait conforme
Eckbolsheim, le 20/03/2023

Le Vice-Président du CCAS,
Guy SPEHNER




M. Guy SPEHNER
Vice-Président
CCAS Eckbolsheim